

Le député laisse entendre qu'il n'existe pas de politique dans ce domaine. Il n'y a pas de politique d'improvisation, car notre gouvernement n'y croit pas. Ses préoccupations sont profondes et à long terme. La création tant attendue d'un ministère de l'Environnement, de même que la nomination à la tête de ce ministère de l'un des ministres les plus compétents qui ait jamais servi notre pays, en disent long sur l'intérêt du gouvernement dans ce domaine. Il n'y a donc aucun manque de cohérence, de logique ou d'intérêt, pour employer les propres mots du député. Le temps est à la réflexion mûre, à la consultation et à l'action positive qu'inspire une politique sérieuse; le député finira bien par s'en rendre compte.

LA FONCTION PUBLIQUE—LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL—LES FONCTIONNAIRES DE TORONTO TOUCHERAIENT UN TRAITEMENT PLUS ÉLEVÉ QUE CEUX DU QUÉBEC

[Français]

M. Roland Godin (Portneuf): Monsieur l'Orateur, merci dernier, soit le 21 avril, je posais à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro) la question que l'on retrouve à la page 5118 du compte rendu des débats de la Chambre, et qui se lit comme il suit:

Peut-il dire s'il est au courant des griefs sérieux formulés par les employés fédéraux de la division des allocations familiales de Québec, à l'effet qu'à cause de la façon du ministère de classer les employés, pour le même travail effectué, les fonctionnaires affectés au bureau de Toronto touchent annuellement \$1,000 de plus que ceux de Québec?

J'ai posé cette question parce que nous, de la région de Québec, sommes toujours étonnés de l'écart qui existe entre les salaires payés par le ministère, dans ses bureaux de Toronto, et ceux que reçoivent les fonctionnaires de Québec qui appartiennent à la même catégorie. Cette manière de procéder du ministère avait déjà engendré des contestations de la part des employés de Québec, qui se savaient lésés dans leurs droits.

A cette époque, soit avant l'intégration au ministère de certains employés du ministère des Approvisionnements et Services, celui qui travaillait à Québec dans l'unité «transfert» était classifié CR 2, au salaire de \$4,900, alors que celui qui occupait la même fonction à Toronto était classifié CR 3, touchant \$1,000 de plus par année.

Les fonctionnaires de Québec ont vécu un moment d'espoir lorsque le très honorable premier ministre (M. Trudeau) a fait connaître son programme électoral en 1968, savoir l'établissement d'une société juste. Le très honorable premier ministre a peut-être ressenti du plaisir en exposant son programme. Toutefois, je crois opportun de signaler que la situation est toujours déplorable pour les employés de Québec, qui sont écœurés et fatigués de payer pour les autres.

L'honorable ministre sait-il que cette façon de fonctionner a permis au bureau de Québec de réaliser un surplus d'administration de \$107,000 pour l'année 1969-1970, et que ce montant a été transféré à Toronto pour permettre au bureau de cette localité de s'accorder des traitements comme ceux que j'ai déjà mentionnés.

Le ministère a-t-il donné des directives à ce sujet ou s'il s'agit d'une entente au niveau des deux bureaux seulement? Comment se fait-il que le bureau de révision de

[M. Danson.]

la reclassification tolère une telle injustice? Comment les agents de révision peuvent-ils se permettre de nous faire ainsi douter de leur compétence et de leurs intentions?

L'honorable ministre sait-il que deux personnes sont allées enquêter au bureau de Québec, après que les employés eurent fait connaître leurs griefs à l'ancien leader syndicaliste, l'honorable député de Langelier (M. Marchand)?

Le ministre peut-il expliquer pourquoi le rapport qui devait suivre cette enquête n'a jamais été mis à la disposition des intéressés?

Le ministre admet-il le principe de l'égalité: A travail égal, salaire égal?

Le ministre peut-il dire s'il a l'intention de considérer la supériorité des employés du bureau de Québec, qui sont bilingues et, de ce fait, peuvent faire leur travail plus rapidement que ceux de Toronto qui, eux, doivent attendre la traduction de leur correspondance assurée par un service spécial?

Je doute que le ministre possède tous les renseignements nécessaires pour répondre d'une façon satisfaisante, car je suis convaincu que beaucoup de choses lui ont été cachées jusqu'ici. Je me permets donc de suggérer au ministre de ne pas tenter, à la manière de Pilate, de se laver les mains de cette affaire.

Cette affaire est trop sérieuse pour que j'obtienne une réponse finale aujourd'hui. A mon avis, cette affaire mérite qu'on enquête en profondeur. Je me permets de conseiller l'honorable ministre sur le choix des enquêteurs. Il pourrait nous prouver son désir de trancher vraiment la question en procédant lui-même à l'enquête qui, en somme, serait une affaire de quelques jours, à condition qu'il s'entoure de personnes touchées par ce tripotage.

Le meilleur rapport pourrait être préparé avec la collaboration des victimes du tripotage, c'est-à-dire les employés à tous les niveaux du bureau de Québec, qui sont en mesure de lui fournir tous les détails sur cette malheureuse situation.

Si le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social reconnaît que les allocations familiales et les pensions de vieillesse doivent être payées au même taux pour les résidents de l'Ontario et du Québec, selon moi, l'honorable ministre doit également reconnaître la nécessité de verser les mêmes salaires aux employés de son ministère qui font leur travail selon une classification qui, à mon avis, doit être la même partout au Canada.

• (10.10 p.m.)

M. Gaston Isabelle (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, il me fait plaisir de répondre à la question de l'honorable député de Portneuf (M. Godin). Je dois le féliciter de l'excellent discours électoral qu'il vient de prononcer. Il a parlé de la société juste et je voudrais que lui aussi soit juste envers la société.

En effet, monsieur le président, nous avons appris que 49 employés de la Division des allocations familiales de la province de Québec, établie à Québec, ont présenté des griefs pour protester contre la différence de niveau de classification entre les employés de Québec et ceux de Toronto.